

BULLETIN D'INSCRIPTION AU CRR DU SERVICE MOBILE FLUVIAL

(Certificat Restreint de Radiotéléphoniste du service mobile fluvial)

Le titulaire du CRR du service mobile fluvial n'est pas autorisé à exploiter une station radiotéléphonique du service mobile maritime. Il doit pour cela être titulaire du CRR du service mobile maritime.

(A remplir en majuscules et au stylo noir)

Civilité : M. Mme Mlle

Nom :

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :

Date de naissance : **Département :**

Lieu de naissance :

Pays : **Nationalité :**

Adresse :

Code postal / Commune :

Pays :

Téléphone (contact dans la journée) : **Portable :**

Télécopie :

Courriel :

Le cas échéant, prière d'inscrire le n° de dossier relatif à votre pré-inscription téléphonique :

Fait à **le** **Signature :**

- Constitution du dossier :**
1. Ce bulletin d'inscription au CRR dûment complété.
 2. Une copie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité **ou** du Passeport **ou** du livret de famille.
 3. Deux photos récentes (format identité 3,5 X 4,5 cm) (inscrire Nom et Prénom au verso).
 4. Votre règlement par chèque ou mandat cash de 78 € à l'ordre de " **REGIE RECETTES MEFI MAISONS-ALFORT** ".

Pour être validé par nos services, votre dossier complet doit nous parvenir à l'adresse ci-dessous au minimum 15 jours avant l'examen.

AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES
Service REGIE
78 avenue du général de Gaulle
94704 MAISONS-ALFORT CEDEX

Réservation par téléphone d'une session au : 03 29 42 20 74
Site Internet : www.anfr.fr (rubrique radiomaritime)

Selon la réglementation en vigueur, seuls les candidats ayant 16 ans révolus peuvent se présenter au Certificat Restreint de Radiotéléphoniste

Les données vous concernant sont recueillies par l'ANFR pour la gestion des CRR délivrés en France en application de la réglementation en vigueur. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles.